

DELIBERATION N°2026/62

Conseil municipal du mardi 13 octobre 2026

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Franck BERARD

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Yann DEVILLE,

Membres excusés : Pascal MORET donne pouvoir à Constance Dousset ; Cyril JACOUTON donne pouvoir à Jérôme Muller ; Delphine OLIVIER donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Raphaël POCCACHARD donne pouvoir à Franck Bérard ; Vanessa MORISSEAU donne pouvoir à Yann Deville

Membres absents : -

OBJET : Augmentation du nombre d'adjoints
--

Monsieur le Préfet du Rhône indique, qu'en application des articles L.2121-2, L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le nombre maximum d'adjoints pour la commune de Pollionnay est fixé à six.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints au maire.

Compte tenu du nombre de plus en plus important de dossiers que le maire est amené à traiter du fait des responsabilités extérieures qu'il assume, il propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à 6.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré

FIXE le nombre de postes d'adjoints à 6.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifié conforme compte tenu de la publication
et de la transmission en préfecture le 14 octobre
2026

Philippe TISSOT
Maire

